

SYNTHESE DU PLAN TERRITORIAL POUR UNE TRANSITION JUSTE 2021-2027

Fiche territoriale Rhône-Isère

Le Fonds pour une transition juste (FTJ) a pour objectif d'accompagner les territoires et les personnes touchés par la transition verte. La Commission européenne a, en ce sens, attribué à la France une enveloppe de 1 029 952 599 €, dédiée à la reconversion de ces territoires. La région Auvergne Rhône Alpes fait partie des six régions françaises ciblées par le FTJ.

Ces six territoires sont les plus émetteurs de CO2 et présentent donc un enjeu de reconversion des activités économiques et des compétences. Ces enveloppes gérées par les Régions et les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), doivent permettre d'assurer une transition verte et inclusive de ces territoires très exposés.

111 234 881 €

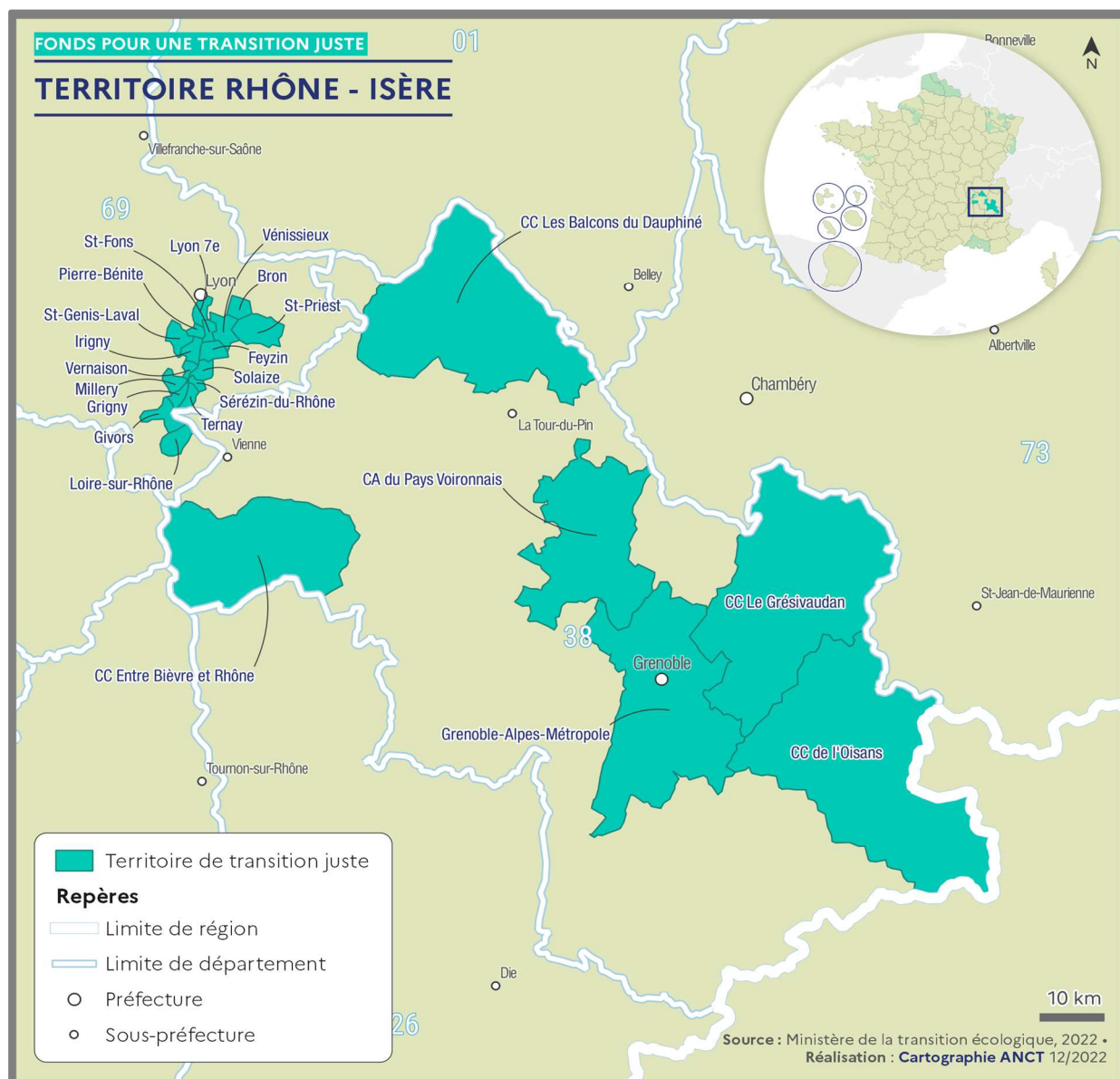
POUR LE TERRITOIRE DE TRANSITION JUSTE RHONE ISERE, SOIT 10,80% DE L'ENVELOPPE NATIONALE.

REPARTITION DE L'ENVELOPPE :

❖ **DREETS : 33 370 464 €**

❖ **REGION : 77 864 416 €**

La présente synthèse s'appuie sur le contenu du plan de transition juste de la région Auvergne-Rhône-Alpes adopté par la Commission européenne.



Carte d'identité des territoires de transition juste Rhône Isère¹



Territoire Rhône Isère : Vallée de la Chimie (Communes de : Bron, Feyzin, Givors, Grigny, Irigny, Lyon 7ème, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Solaize, Vénissieux, Vernaison, Sérézin-du-Rhône, Ternay, Loire-sur-Rhône et Millery), Agglomération grenobloise (Grenoble Alpes Métropole, communauté de communes de l'Oisans, communauté de communes le Grésivaudan, CA du Pays Voironnais), Communauté de commune Entre-Bièvre et Rhône, Communauté de commune Les balcons du Dauphiné.



Données démographiques du territoire de transition juste Rhône Isère

1 161 622 habitants



Emissions de CO2 du territoire de transition juste Rhône Isère

Ce territoire émet 4 042 792 kg par an de CO2. A travers le plan de transition juste, le territoire a fixé des ambitions de baisse des émissions de CO2 afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

3,5% des
émissions
nationales
de CO2



Chimie

Près de 1 million de tonnes équivalent (teq) CO2 émises.
Objectif de réduire de 130 000 teq CO2 d'ici 2030.



Produits minéraux non métalliques

Plus de 1,5 millions teq CO2 émises. La filière ciment doit réduire ses émissions de près de 25% d'ici 2030, ce qui correspond dans ces territoires à une baisse de 375 000 teq CO2 d'ici 2030.



Métallurgie

Plus de 197 000 teq CO2 émises.
Objectif de réduire de 35% ses émissions d'ici 2030 et de 78,6% son intensité carbone, soit -69 000 Teq CO2 d'ici 2030 en Isère.

L'emploi dans le territoire de transition juste Rhône Isère

- ❖ Taux de chômage : 12,41%
- ❖ Emploi industriel : 73 632 personnes
- ❖ Emploi salarié dans les secteurs les plus polluants :

Chimie : 7 200 emplois

Produits minéraux non métalliques : 1 160 emplois directs et 2900 emplois indirects

Métallurgie : 25 000 emplois directs



¹ Les données démographiques correspondent au recensement population INSEE, 2018.

Les données relatives aux déclarations 2017 GERP retracent les émissions de CO2 de toutes les installations classées soumises à autorisation ou enregistrement, devant donc déclarer leurs émissions de polluants, 2017.

Les données sur les emplois salariés correspondent aux données Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) 2018, Postes salariés des établissements actifs fin décembre 2018, INSEE.

Le taux de chômage correspond aux données INSEE, 2018.



Bénéficiaires éligibles : collectivités territoriales, Etat, établissements publics, entreprises et fédérations d'entreprises, organismes de recherche et universités, associations, chambres consulaires, pôles de compétitivité et clusters.

Volet économique

Soutenir la reconversion, diversification et la transition verte dans les industries du territoire de transition juste Nord Pas-de-Calais

Les secteurs en reconversion ciblés par le fonds pour une transition juste Rhône Isère

Le plan de transition juste prévoit d'accompagner les secteurs industriels affectés par la transition verte, avec une distinction entre les secteurs en déclin en raison de la transition, et les secteurs en transformation qui devraient modifier leurs activités et procédés de production. Dans le territoire de transition juste Rhône Isère, 3 filières industrielles en transformation sont concernées : la chimie, les produits minéraux non métalliques et la métallurgie².



Chimie

Accompagner la filière dans sa transition vers l'économie circulaire, par exemple pour développer des produits durables.



Produits minéraux non métalliques

Accompagner la filière dans sa transition vers des procédés moins carbonés : réduction de l'utilisation de clinker, ciments « bas carbonés », procédés de capture/stockage du carbone, économie circulaire (recyclage du béton et des déchets liés au bâtiment, ...).



Métallurgie

Accompagner la filière dans sa transition vers les énergies renouvelables, la production de biens moins émetteurs de CO₂, l'amélioration de l'efficacité énergétique des hauts fourneaux, ...

Soutenir la diversification, les filières d'avenir et la transition verte



Industrie du vélo

Soutenir la relocalisation et impulser la création d'une filière de production locale.

² Le FTJ ne soutiendra pas la filière cokéfaction et raffinage (en déclin) : la Commission européenne ne souhaite pas soutenir des investissements permettant la poursuite d'activités liées aux combustibles fossiles même si les actions visent la diminution de l'impact environnemental de ces activités. Cependant, cela n'exclut pas la nécessité d'anticiper la requalification de la main d'œuvre et d'accompagner le territoire concerné.



Bâtiments et travaux publics durable

Soutenir des technologies et matériaux innovants pour la construction, moins coûteux et plus durables. Champs identifiés : les technologies (matériaux innovants (dont biosourcés), systèmes constructifs innovants, ...) et les services et usages (conception itérative en lien avec les clients finaux permet de tenir compte des évolutions comportementales, et de la perception du bâti par l'utilisateur).

Energies renouvelables

Développer la production d'hydrogène vert et les marchés d'usage de l'hydrogène.

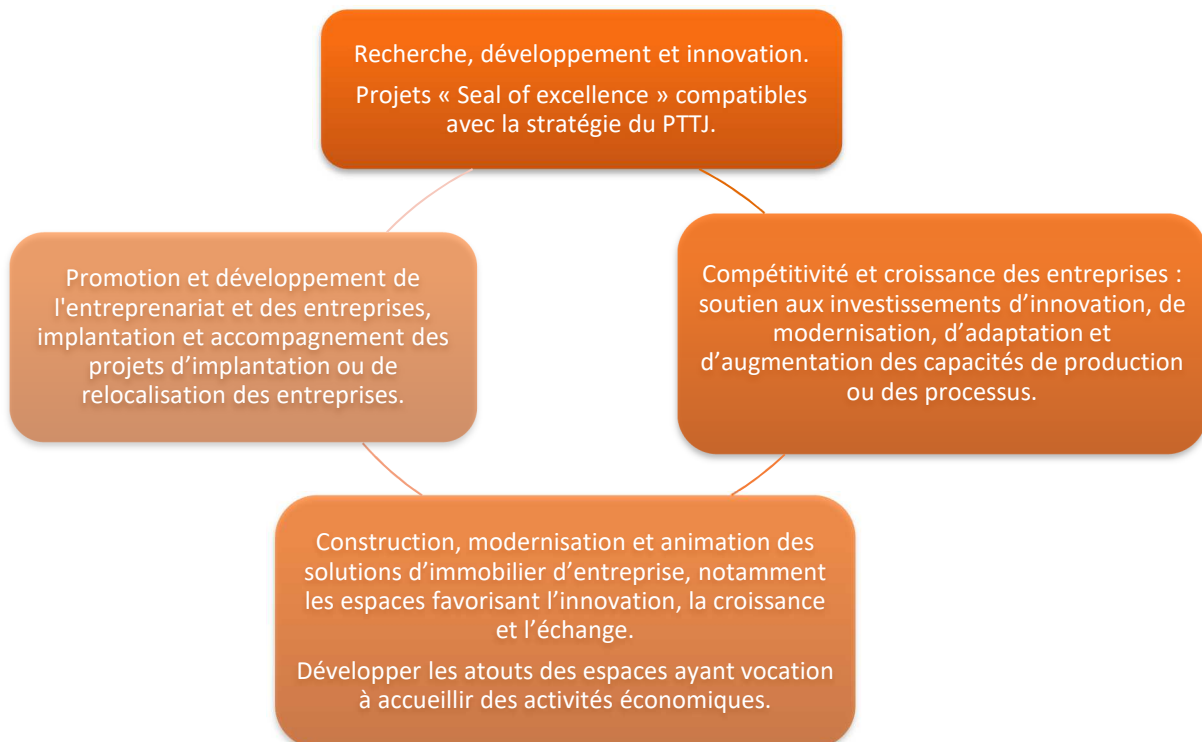
Atténuer l'impact environnemental des industries polluantes : recyclage, optimisation et allègement des matériaux, sûreté, économie circulaire, ...

Matériaux durables

Ecologie industrielle

Valoriser les ressources, mutualiser les équipements et services ou encore valoriser le foncier délaissé par les acteurs économiques dans le respect du principe pollueur payeur.

Les types de projets ciblés



Volet emploi et compétences

Accompagnement spécifique des personnes vers de nouvelles opportunités d'emploi

Le plan de transition juste prévoit d'accompagner les personnes affectées par la transition verte dans les industries des territoires Rhône Isère. Une enveloppe de 33,37 millions d'euros gérée par la DREETS sera dédiée à ce volet social. Pour ce faire, le FTJ soutiendra la mobilité et l'acquisition de qualifications et de compétences professionnelles au travers de parcours d'orientation et de formation vers l'emploi plus sécurisés. Le plan cible les secteurs de diversification afin d'accompagner la transition des industries : énergies renouvelables, clean tech, biotech, élaboration de métaux, fonderie, bioraffinerie, recyclage de plastiques, procédés fabrication de ciment durable, procédés zéro rejet sur la chaîne, etc.

33,37M€
pour le volet
emploi et
compétences

Deux ambitions centrales du programme

- ❖ Perfectionnement et reconversion des travailleurs et des demandeurs d'emploi ;
- ❖ Aide à la recherche d'emploi à l'intention des demandeurs d'emploi, soutien au vieillissement actif et soutien au revenu pour les travailleurs en transition entre les emplois.

Ciblage des industries les plus polluantes :

Chimie : soutenir le maintien des emplois, voire une augmentation grâce à une conversion écologique réussie des entreprises et la création de nouvelles activités (clean tech, énergies renouvelables, ...).

Produits minéraux non métalliques : compenser les éventuelles pertes d'emploi localisées par le développement d'une filière bâtiment durable.

Métallurgie : maintenir l'emploi d'un tissu industriel diversifié afin d'offrir des possibilités de reconversion, notamment de la main d'œuvre peu qualifiée.